

Délibération n°D20230097

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Stéphane FRADIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 27, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/09/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (1), Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (4), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (5), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSES : Joël KERDRAON	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°19 « Classe de découverte – participation communale »

(2) Arrivée au dossier n°2 « Rapport sur la délégation de service public du crématorium – OGF – Année 2022 »

(3) Départ au dossier n°15 « Attribution de bourse d'excellence sportive – Année 2022 »

(4) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

(5) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

DÉCOMPTE DES ÉCHANGES FINANCIERS ENTRE LA VILLE ET LA CAB - ANNÉE 2022

VU la délibération n°D20130133 du 12 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal de la Ville de BERGERAC a adopté les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2013 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les prestations que la Ville de BERGERAC doit au titre des compétences transférées ainsi qu'aux prestations que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) doit au titre des compétences de la Ville ;

CONSIDÉRANT les prestations réalisées par la Ville pour le compte de la Communauté d'agglomération que celle-ci s'engage à rembourser ;

CONSIDÉRANT que le détail des échanges financiers entre la Ville et la CAB au titre de l'exercice 2022 peut être détaillé comme suit :

PRESTATIONS DUES PAR LA VILLE A LA CAB :

COMPÉTENCES	CHARGES COURANTES	MISE A DISPOSITION	TOTAL
Centre Culturel (Mercredis du Jazz)	1 800,00 €	3 200,00 €	5 000,00 €
Centre de Loisirs (Activités Périscolaires)	- €	51 539,00 €	51 539,00 €
Vacances Pour Tous les Jeunes (Animations du Conseil Municipal des Jeunes)	- €	10 350,00 €	10 350,00 €
TOTAL CLECT	1 800,00 €	65 089,00 €	66 889,00 €

PRESTATIONS DUES PAR LA CAB A LA VILLE DE BERGERAC

C L E C T	COMPÉTENCES	CHARGES GÉNÉRALES	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	TOTAL
	Centre Culturel	- €	6 438,00 €	6 438,00 €
	Rocksane	- €	- €	- €
	Centre de Loisirs	- €	28 508,00 €	28 508,00 €
	Vacances Pour Tous les Jeunes	18 036,00 €	24 928,00 €	42 964,00 €
	Intervention Centre Technique Municipal & Service Patrimoine	10 202,00 €	144 920,00 €	155 122,00 €
	Fournitures produits entretien	6 732,00 €	- €	6 732,00 €
	Copieurs Ville : Selon état	- €	- €	- €
TOTAL CLECT	34 970,00 €	204 794,00 €	239 764,00 €	

H O R S C L E C T	FONCTIONNEMENT	CHARGES GÉNÉRALES	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	TOTAL
	Animations ALSH Musées	180,00 €	- €	180,00 €
	Immeuble Bellegarde – charges de copropriété et ménage	1 746,00 €	4 045,00 €	5 791,00 €
	Immeuble Bellegarde – charges exploitation ascenseur 2022	2 105,00 €	- €	2 105,00 €
	Intervention éducateurs dans les crèches		3 389,00 €	3 389,00 €
	Utilisation CTM pour les véhicules Ordures Ménagères		FIN DE LA PRESTATION	
TOTAL HORS CLECT	4 031,00 €	7 434,00 €	11 465,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le décompte des prestations croisées entre la Ville de BERGERAC et la Communauté d'Agglomération Bergercoise, pour l'année 2022 ;
- **D'ARRÊTER** les comptes aux montants suivants :
 - Total dû par la Communauté d'Agglomération Bergercoise à la Ville de BERGERAC :
 - 239 764 € au titre de la CLECT,
 - 11 465 € au titre des échanges hors CLECT.
 - Total dû par la Ville de BERGERAC à la Communauté d'Agglomération Bergercoise :

- 66 889 € au titre de la CLECT.
- **D'IMPUTER** les crédits inscrits en dépenses au compte 62876, chapitre 011 (charges à caractère général) et en recettes au compte 70876 chapitre 70 (Produits des Services, Domaine et Ventes Diverses).

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 OCT. 2023

et de l'affichage en date du - 2 OCT. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Stéphane FRADIN



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD